

lettre

La du

Maire

N°2

Mardi 15 avril 2008



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le 14 avril 2008, **le Conseil de la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons a voté le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) créée par l'ancienne majorité et mon prédécesseur, en catimini.** En votant, ce 14 avril, nous avons toutes et tous en tête l'engagement pris devant vous : la non-augmentation des impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) pendant les 6 ans de notre mandat. Cet engagement, et je le redis ici à travers cette lettre sera respecté !

Assumer ses actes

Mais une élection, si symbolique soit-elle, n'efface pas le passé. **Nous devons assumer aujourd'hui les décisions prises hier dans votre dos par l'ancien maire et ancien président de l'agglomération d'Argenteuil-Bezons.** Parmi les mauvaises surprises découvertes sur mon bureau en prenant mes fonctions, j'ai trouvé cette TEOM. **C'est pourquoi je vous dois cette explication et ce petit rappel des faits.**

Le 24 septembre 2007, l'Agglomération d'Argenteuil-Bezons a décidé de prendre en charge la collecte et le traitement des ordures ménagères. Le 8 octobre 2007, le Conseil communautaire de l'agglomération décide de créer la "Taxe d'enlèvement des ordures ménagères". **À partir de là, la loi, connue de mon prédécesseur, prévoit deux choses :**

- Quand on décide de créer une taxe, **il faut ensuite prendre une deuxième décision, pour déterminer son taux.**
- Cette deuxième décision n'est pas libre. **Le produit de la TEOM, ce que nous allons payer en plus de nos impôts locaux, doit obligatoirement permettre de payer entièrement le service rendu.**



VILLE D'ARGENTEUIL

“Notre engagement de ne pas augmenter les impôts locaux (taxe d’habitation et taxe foncière) pendant les 6 ans de notre mandat sera respecté !”

Le coût de ce service (10,77 millions d’Euros) comprend la collecte des ordures ménagères par la Communauté d’agglomération et le traitement, par le syndicat Azur. Les poubelles « gratuites » distribuées en pleine période électorale font partie de ce nouveau service.

J’ajoute que l’ancien maire d’Argenteuil savait ce qu’il faisait en créant une taxe en octobre 2007, en inscrivant ce qu’elle rapporterait dans le budget présenté en janvier 2008 et en renvoyant le vote du taux en mars 2008... après les élections !

Avant
Taux de la taxe d’habitation : 17%
AZUR (poubelles) : 1,13%
Après
Taux de la taxe d’habitation : 17%
TEOM : 6,01%

Ce taux aurait dû être voté bien avant le 14 avril 2008. Il est de 6,01 % et il correspond à celui de la ville de Bezons. Faire marche arrière n’était pas possible sans casser la mutualisation avec Bezons, déjà réalisée, du traitement des ordures ménagères.

Je tenais à vous présenter en détail ces éléments. **Je regrette que Georges Mothron n’ait pas assumé devant les citoyens ses décisions. Il se vante de ne pas avoir augmenté les impôts pendant son mandat, mais il a fait pire : il en a créé un nouveau !** En ce qui me concerne, je compte bien avoir un comportement politique différent et assumer mes actes.

L’équipe que j’anime, responsable et sérieuse, compte bien agir, sur tous les sujets qui sont de sa responsabilité, en toute transparence, au service des Argenteuillais !

Vous pouvez compter sur moi.



Maire d’Argenteuil,
Vice-président
du Conseil général du Val d’Oise

Maire de tous les Argenteuillais

Pour me contacter, vous pouvez :

- Me téléphoner au **01 34 23 69 54** • M’écrire par mèl à **philippe.doucet@ville-argenteuil.fr**
- Compléter le coupon ci-dessous et me l’adresser : **M. le Maire - Hôtel de Ville - 95 100 Argenteuil**

Nom : Mèl :

Adresse

Message à M. le Maire